



COMITE de DIRECTION



Réunion du : Lundi 31 mars 2025 par courriel

Présidente : Mme Evelyne BAUDUIN -

Ont répondu à la consultation : Mmes Delphine BRESA – Nathalie COCKENPOT - Micheline GOLAWSKI – MM. Jean Luc BERNARD – Jean Pierre CERER – Eric CHAPPE – Didier CLAY – Alain DELHAYE - Rémy DENEUVILLE – Philippe DUPONT – Thibaut FRANCOIS – Serge HERMAN – Cédric HOYEZ – Jean Marie HUYS – Denis LAMORILLE – Francis LEYVAL – Daniel SION – Pascal WATEL -

Cette consultation a pour but d'accorder une dérogation à l'article 152 des Règlements Généraux de la FFF pour les séniors féminines changeant de club après le 31 janvier.

A l'unanimité les élus ont validé la dérogation.

Décisions du District Artois : Dérogation pour les SENIORS Féminines :

✓ Par dérogation aux dispositions de l'article 152 des Règlements Généraux de la FFF, les joueuses SENIORS ayant changé de club après le 31 janvier, sont autorisées à participer au championnat Féminin Seniors à 8 du District, et ceci jusqu'au 30 juin 2025.

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Générales de la Ligue des Hauts de France (juridique@lfhf.fff.fr), dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication sur le site Internet officiel du District (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par les articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.

La Présidente du District
Evelyne BAUDUIN

Le Secrétaire Général
Denis LAMORILLE